



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau.

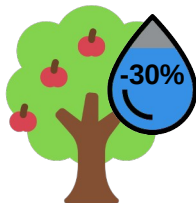
Niveau : Alerte



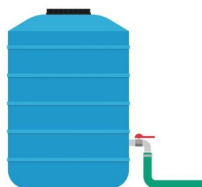
Interdiction
d'arroser les pelouses,
massifs fleuris, espaces
verts, rond-points



Interdiction
d'utiliser les douches
de plage



**Limitation des usages
agricoles**
Réduction minimale de 30 %
des volumes prélevés



Limitation
Remplissage des
cuves à eau et
citernes interdit de
11h à 18h



Interdiction
(sauf impératif sanitaire et de sécurité)
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries



Interdiction
(sauf impératif sanitaire, alimentaire ou
technique) de nettoyer les engins
nautiques et les véhicules en dehors des
installations professionnelles de lavage
qui justifient le recyclage de l'eau à 70 %



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines en circuit ouvert
(autorisé en circuit fermé)



Interdiction
(sauf impératif sanitaire) de
vidanger et de remplir les
piscines. La mise à niveau est
tolérée entre 20h et 8h



Limitation
Arrosage des terrains de
sport interdit entre 8h et
20h (sauf dérogations
prévues par arrêté
préfectoral*)



**Limitation des usages
industriels et
commerciaux**
au strict nécessaire



Limitation
Arrosage des
plantations
d'arbres de moins
de 3 ans interdit de
11h à 18h



Autorisé
Arrosage des potagers
et des jardins
maraîchers



**Les travaux, les seuils et les rejets dans
les cours d'eau sont totalement interdits
sans autorisation administrative.**

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

*Pour plus d'informations :



www.aude.gouv.fr

Conception et réalisation : DDTM de l'Aude
Version : juillet 2024